**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

**Band:** 54 (1916)

**Heft:** 20

Artikel: Wui sela!

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-212126

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Quant à la question du « Chant national » nous ne sommes pas non plus d'accord avec le Comité genevois.

Nous reconnaissons, avec ce comité, qu'il est très regrettable que cette question d'un « chant national », soit, chez nous, encore pendante. Car, en fait, nous n'en avons pas, de « chant national ».

Il y en a bien un, l'officiel, c'est-à-dire: « Rufst du mein Vaterland » ou, pour les Romands: « O monts indépendants ». Mais l'air de ce chant n'est pas propre à la Suisse. C'est à cause de cela, peut-être, que le peuple, à qui appartient, en tout premier lieu, la consécration du chant national, ne semble pas, dans son ensemble, avoir ratifié le choix officiel.

A côté de cela, nous avons le « Cantique suisse », qui, de plus en plus tend à se substituer au précédent. Mais encore qu'il réunisse, à juste titre, plus de suffrages que le chant officiel et surtout qu'il soit plus suisse - il l'est même tout à fait - certains trouvent que, ni dans ses paroles ni dans sa musique, il n'a la véritable allure ni le véritable caractère d'un « hymne national ». Il y a bien quelque chose à dire.

Alors, donc, il nous en faut un autre, qui soit bien suisse et qui ait l'allure et le caractère voulus. D'accord!

Mais c'est là où nous nous séparons du comité genevois. Nous ne croyons pas que le choix de ce « chant national » doive se décider comme ça, froidement, c'est-à-dire par une consultation populaire - qui, du reste, ne donnera jamais un résultat unanime — et que confirmeront les Chambres fédérales après une discussion académique et, en l'occurence, oiseuse.

Ce n'est pas cela!

Ce chant doit être l'expression spontanée d'un grand mouvement national, une manifestation de l'âme de tout le peuple, en un moment solennel de son existence, manifestation qui ne se discute pas, mais qui s'impose et qui s'accepte unanimément. Alors, à ses accents, tous les cœurs, sans acception de race, de langue, ni de confession, vibrent à l'unisson. Il réalise vraiment, chaque fois qu'il·est entonné et quelles que soient les circonstances, l'union de tous les enfants de la même patrie.

Des événements se préparent, qui devront forcément dissiper à jamais les malentendus, les divergences de sentiments qui nous ont divisés et, partant, renouveler le pacte helvétique. Ils provoqueront, sans doute, ce moment solennel de la vie du peuple, dont nous parlons plus haut, et feront éclore, spontanément, cet hymne national qui, chanté d'un même cœur dans nos trois langues nationales, scellera l'union nouvelle des Suisses, libres et indépendants, dans l'Europe régénératrice de la justice et du droit.

Sachons attendre! J. M.

Une relique. - M. X. est un chasseur qui ne donnne pas de transes au gibier. Chaussé, guettré équipé, armé comme Tartarin partant pour la chasse au lion, après avoir le jour durant couru champs et bois et brûlé toute sa poudre, il est bien rare que, le soir, il ne soit obligé d'acheter quelque pièce de gibier tué par un collègue ou quelque braconnier pour ne point renrer bredouille.

Un soir qu'il n'avait pas trouvé occasion de remplir sa gibecière, il entre chez un marchand de comestibles et, à la hâte, achète un lièvre dont l'odeur attestait la maturité avancée.

Une fois à la maison, il porte glorieusement le lièvre à la cuisinière, qui soulève l'animal par les oreilles pour juger de sa taille et de son poids. Soudain, elle recule en faisant une horrible grimace:

Ma foi, Monsieur, s'écrie-t-elle, celui-là, c'était le moment de le tuer!

#### LA GRÉVA DAI « FRONDÈ »

n desai dein lé papâi, y a cauquie senannės, que nos sordâ, à la frontière, n'avai rein dè cartouchès po teri su lè fend-l'air dâi z'Allemagne que vignont prevolâ noûtront pays. Ne sein pas se l'est la vreta, ma mè rassovignè daô teims io l'étâi onco bien de n'autr' afférè: noûtrè sordà n'iavai min dè pétairû; l'avai falliu lè leu reterî po lè « transformer au système prussique », coumein diont.

Dein ci teimps, on fasâi lo tsemin dé fâi d'Ecllièpeins à Dzoniè. C'ètai per on delon, leindéman dè païe, lè z'ovrâi dè totè nachons que travaillont per inque n'avan pas étâ conteins de lau salérè. Se rasseimbliaront n'a bouna trepa — l'ètâi bin trai ceint — tî dâi bon diablîo et décidan de férè n'espèce de gréve, dé parcouri tota la ligne por arretà lè travaux. aô bin férè recrétre le dzorna. L'aurion dû avesâ lé z'autoritâ d'âi veladzo io voliavont passa, po ne pas féré poeire aî bravè dzeins.

On de cè veladzo qu'étâi bin plliaci po vairè veni lo mondo dé lieni ve arrevâ la trepa avoué lo drapeau nâi ein titâ. Lè pouros paysans cruront que l'îrè n'a trepa dè Moldaves que venian saccadzi lo pays dé Vaud.

La municipalita s'asseimblia vitô po vâirè cein que falliâi férè.

Le décidâ dé mettré ti lè sorda su pî, armâ et équipâ. Mâ aô momeint dè bailli lè z'ordrè aô commis d'exercice, on municipau fa que cein n'irè pas possiblio vu qu'on avâi tî reteri lè fusis.

Et lè gaillà aô drapeau nai avancive todzo. Lè municipau n'étâi pas à nocè. Que férè?

Aprî n'a discuchon on va vers lo maitre cordagni, l'étâi on nommé Schmutz et on lâi commanda dâi « frondè » en pé po arma la melice, ein atteindeint dâo reinfort. Pu por gagni daô teimps, la municipalita einvouïe lo commisséro doô veladzo, bon vilho petit suisse, accoutema aî z'étrandzi, po parlemeinta avoué lè grévistres.

Aprî on long babeliadzo, lè grévistres promessiront de ne rein férè dè mâu aî dzeins, se on leur baillái à tzacon on bocon dè pan et de fromadzo, avoué onna picholetta.

Dinse fut fé. Mâ peindein ci teimps la municipalita aôbliâ lo cordagi et sé frondè. Lo gaillâ taillivè qu'on diablio dein lo coé; le fâ dâi frondè, lè et sè trai z'ovrai, tot lo resto dè le sananna.

Ma fai quand lo cordagni allà porta se n'ovradzo à la municipalita, ce fut on trafi dè la metzance. Coumein n'iavai pas conveniu daô prix ne purant pas s'einteindrè. Le falliu alla dévan lo dzudzo.

Vouaiquiè cein que l'est quan lè sorda n'ein nas laô fusis.

### Wui sela!

Une jeune Allemande, en pension dans le canton de Vaud pour apprendre le français et qui se pique de progresser dans cette étude, entendit chanter la fameuse chanson de « Mignon » : « Connais-tu le pays où fleurit l'oranger?». Elle en fut si ravie qu'elle l'apprit par cœur. Une de ses amies, l'ayant entendue chanter à son tour cette chanson, lui demanda de lui en écrire les paroles. La jeune Allemande y consentit et par amour propre, sans doute, ne voulant pas copier, écrivit de mémoire.

Voici le premier strophe :

Gone dü le peie, u flöri lorasche Le pei de fridoar, el e rosa merwei U la pris et si du el Loaso sile sche U la tut leseson e mürmür les apei Se la gö sche wudre wiwr u eme emürir Sela wui sela!

(Authentique)

## UN SERMON PATRIOTIQUE

OUR faire suite à notre article du 22 avril, intitulé : « Les assemblées paroissiales de 1798, M. L. Demont, receveur de l'Etat, à Morges, a l'amabilité de nous adresser le texte d'un Sermon patriotique prononcé à Morges le dimanche 4 février 1798, sur ces paroles Jean VIII v. 33: « Vous connaîtrez la Vérité et la Vérité vou affranchira », par le citoyen Dumaine, Minis tre du St-Evangile et Instituteur de Belles. Lettres, a Morges.

M. Dumaine avait été invité, par le Comité Provi soire de Morges, à prêcher sur le grand événemen qui nous avait rendu la Liberté (révolution vaudoise du 24 janvier 1798).

Voici quelques passages intéressants de ce sermon et qui sont de tout temps.

a... Patrie! oh ma patrie! quelle est aujour d'hui cette voix, qui rétentit des bords du Lé man jusques aux plaines de Morat, du fond de nos vallées jusques à la cime de nos montagnes

» Ah! si c'étoit la voix de la discorde et de la licence qui brise tout lien social! grand Dieu elle ne laisseroit d'autres traces que des ruines du sang et de l'opprobre; si c'était la voix d l'ambition, elle seroit étouffée par la force étra gère ou par les troubles intérieurs; bientôt el succomberoit sous le choc des passions humaines, qui, dès qu'elles sont sans frein précipiten nécessairement la chûte de tous les États.

» Mais c'est un cri de justice, c'est le cri de l'amour de la patrie; c'est la voix de cette liberté sublime qui produisit les Moïse, le Néhémie, les Socrate et les Catons. Venez donc oh mes Concitoyens et mes Frères; venez Dieu avec Union et Concorde! Vous connol trez la vérité, et la vérité vous affranchira.

» Réglant aujourd'hui nos réflexions sur le circonstances critiques dont notre sort dépend, nous dirons : 1º en quoi consiste cette vérité in diquée dans le texte; 2° comment scellant le bâse de notre conduite cette vérité peut nou conduire au bonheur. »

« ... Qui de vous, ô mes concitoyens et me frères, ne célébrerait pas ici les bontés infinie de ce Dieu, qui en nous donnant la liberté, re met entre nos mains la décision de notre salu politique, sans en exiger aucun prix; sans nou faire passer à travers ces tempêtes civiles, ce révolutions de sang, dont les maux incalculable sont cent fois plus à redouter que le plus pri cieux des biens de la vie n'est à désirer.

» Malheur donc à l'esprit inquiet ou prévent qui viendrait troubler une marche aussi pri dente, aussi tranquille!

» Malheur à celui, qui, pour soutenir des pri jugés, des privilèges individuels ou des rel tions de crédit, chercherait par des voyes secr tes, par des discours insidieux, à s'isoler de se compatriotes, à substituer ses opinions partie lières aux grandes vues politiques, qu'une Pn vidence qui semble nous être plus particuliè qu'aux autres nations, vient de nous faire ado ter par le vœu général du peuple, vœu souten par l'influence de la Grande Nation, qui mets gloire dans sa générosité pour le faible, et da sa justice envers ses amis et ses voisins.

» De tels hommes auraient beau prendre masque du bien public; leur orgueil percera à travers ce masque, et loin de se prostern devant ces nouveaux Haman, l'homme pro ne verrait en eux que les Contempteurs des ve tus de ce divin Jésus, qui nous a laissé un m dèle si parfait de générosité, de mépris pour biens du monde, de docilité, de dévouement 8 bien public, d'éloignement pour la faus gloire, de grandeur d'âme et de support. »

« ... Quant à vous, hommes légers et turbi lens, qui confondiez peut-être la liberté avec licence, qui comptiez peut-être améliorer voll